
***UICN, Union internationale
pour la conservation de la
nature et de ses ressources
Gland***

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil sur les états financiers
consolidés 2016***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidé ci-joints de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux Normes d'audit internationales. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Fanny Chapuis
Expert-réviseur

Genève, le 13 juin 2017

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte des revenus et dépenses, tableau de variation des fonds et réserves, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2016

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2016	5
<i>I. ACTIVITÉ</i>	6
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i>	6
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i>	14
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	14
<i>V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</i>	14
<i>VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i>	15
<i>VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	15
<i>VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i>	15
<i>IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i>	16
<i>X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i>	16
<i>XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i>	16
<i>XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	17
<i>XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	18
<i>XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	18
<i>XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i>	19
<i>XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	19
<i>XVII. PROVISIONS</i>	19
<i>XVIII. REVENU DIFFÉRÉ</i>	20
<i>XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	21
<i>XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i>	21
<i>XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	22
<i>XXII. REVENUS D'ACCORDS</i>	22
<i>XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	22
<i>XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i>	23
<i>XXV. FRAIS D'AUDIT</i>	23
<i>XXVI. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2016</i>	23
<i>XXVII. PARTIES LIÉES</i>	23
<i>XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION</i>	25
<i>XXIX. GARANTIE BANCAIRE</i>	25
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	26

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	37 777	33 859
Actifs financiers	IV	14 005	14 492
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	1 592	2 022
Créances envers le personnel	VII	649	519
Créances envers des organisations partenaires	VIII	277	773
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	7 722	7 900
Paievements anticipés		756	1 736
Créances provenant de donateurs		2 793	2 649
Créances provenant des accords de projet	X	16 300	12 258
Créances provenant des accords-cadres	XI	-	623
Autres créances		966	821
Total actifs à court terme		82 837	77 652
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XII	31 864	33 234
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIII	975	1 565
Total actifs immobilisés		32 839	34 799
TOTAL ACTIFS		115 676	112 451
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 977	2 011
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	7 593	6 431
Charges sociales à payer		608	331
Avances sur les accords de projet	X	50 179	47 976
Revenu différé des accords-cadres	XVIII	103	-
Revenu différé sur immeubles	XVIII	511	645
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	171	167
Avances des organisations hébergées	XVI	589	729
Autres passifs à court terme		225	82
Total passifs à court terme		61 956	58 372
Provisions			
Projets déficitaires	XVII	1 495	1 064
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 042	1 331
Résiliation de contrats de travail	XVII	1 450	1 495
Autres provisions		39	207
Total provisions		5 026	4 097
Passifs à long terme			
Revenu différé sur immeubles	XVIII	17 085	17 708
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	11 298	11 469
Total passifs à long terme		28 383	29 177
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XX	849	6 770
Réserves non soumises à restrictions	XX	19 462	14 035
Total fonds et réserves		20 311	20 805
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		115 676	112 451

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	2016			2015		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 932	-	12 932	12 495	-	12 495
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1319	-	1319	1 375	-	1 375
Revenus d'accords		90	94 453	94 543	450	95 343	95 793
Revenus d'accords-cadres	XXII	13 877	-	13 877	15 958	-	15 958
Autres revenus de fonctionnement	XXIII	3 514	3 670	7 184	3 772	761	4 533
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		31 732	98 123	129 855	34 050	96 104	130 154
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		36 722	(36 722)	-	34 110	(34 107)	3
Autres allocations internes		250	(250)	-	314	(317)	(3)
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		36 972	(36 972)	-	34 424	(34 424)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		53 003	6 771	59 774	51 562	4 994	56 556
Frais de consultants		1 802	18 272	20 074	1 747	18 540	20 287
Subventions à des partenaires		627	5 595	6 222	812	4 161	4 973
Voyages		3 017	15 226	18 243	3 522	14 904	18 426
Ateliers et conférences		523	2 675	3 198	606	1 482	2 088
Frais de publications et impression		296	2 660	2 956	427	1 968	2 395
Frais de bureau et administratifs généraux		3 995	3 159	7 154	3 730	3 142	6 872
Véhicules & équipements – frais & entretien		927	4 722	5 649	1 041	3 083	4 124
Frais ou coûts professionnels		661	632	1 293	496	552	1 048
Dépréciation et amortissement		3 206	5	3 211	2 938	8	2 945
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		68 057	59 717	127 774	66 880	52 834	119 714
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		647	1 434	2 081	1 594	8 846	10 441
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêts	XIX	553	30	583	625	10	635
Frais financiers	XIX	(557)	(245)	(802)	(596)	(180)	(776)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	86	-	86	(278)	-	(278)
Gains/(pertes) nets de change		(396)	(89)	(485)	(211)	(40)	(251)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIV	-	324	324	-	(876)	(876)
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(2 163)	189	(1 974)	(1 108)	325	(783)
Surplus du projet Congrès 2016	XXVI	1 643	(1 643)	-	-	-	-
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(834)	(1 434)	(2 268)	(1 568)	(761)	(2 329)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		(187)	-	(187)	26	8 085	8 111

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Réserves désignées				Réserves sans restrictions				Total	
	Réserve réunions statutaires	Autres réserves désignées	Réserves du Programme	Fonds de rénovations	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2015	946	458	5 301	768	7 473	1 195	8 621	3 049	12 865	20 337
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	26	26	26
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	441	-	-	441	441
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	57	57	-	-	(57)	(57)	-
Allocation aux autres réserves désignées pour CMDE	-	138	-	-	138	-	-	(138)	(138)	-
Libération d'autres réserves désignées pour l'Évaluation indépendante	-	(55)	-	-	(55)	-	-	55	55	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires pour le Congrès	(367)	-	-	-	(367)	-	-	367	367	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires pour les Forums régionaux	(476)	-	-	-	(476)	-	-	476	476	-
Solde au 31 décembre 2015	103	541	5 301	825	6 770	1 636	8 621	3 778	14 035	20 805
Solde au 1er janvier 2016	103	541	5 301	825	6 770	1 636	8 621	3 778	14 035	20 805
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(187)	(187)	(187)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	(307)	-	-	(307)	(307)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	24	24	-	-	(24)	(24)	-
Libération d'autres réserves désignées	-	(541)	-	-	(541)	-	-	541	541	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires	(103)	-	-	-	(103)	-	-	103	103	-
Libération des réserves du Programme	-	-	(5 301)	-	(5 301)	-	-	5301	5301	-
Solde au 31 décembre 2016	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(187)	26
Ajustement écart de conversion	XXIV	(307)	441
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(494)	1 170
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	2 602	2 318
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIII	671	768
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVII	431	137
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVII	(45)	(343)
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		711	(160)
Augmentation / (diminution) autres provisions		(168)	99
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	430	634
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	(130)	(197)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	496	(259)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	178	(1 685)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	X	(4 042)	(1 314)
(Augmentation) / diminution créances provenant des accords-cadres	XI	623	(623)
(Augmentation) / diminution autres créances		(145)	321
(Augmentation) / diminution cotisations perçues d'avance		980	-
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(144)	29
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(34)	560
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	1 162	1 449
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		277	(232)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	X	2 203	9 399
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		143	(81)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVI	(140)	(159)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XII	43	70
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		5 608	11 198
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XII	(1 275)	(2 588)
Mouvement net des actifs financiers	IV	487	(1 360)
Achat d'actifs incorporels	XIII	(81)	-
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(869)	(3 948)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XIX	(167)	1 826
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVIII	(31)	(125)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVIII	(623)	(2 915)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(821)	(1 214)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		3 918	6 036
Trésorerie en début d'exercice	III	33 859	27 823
Trésorerie en fin d'exercice	III	37 777	33 859

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) a été constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française, et comprend parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis, pour la première fois, conformément aux dispositions du Code suisse des obligations modifié le 1er janvier 2013. La loi exige l'adoption des comptes consolidés au plus tard le 1er janvier 2016. Les chiffres financiers de l'exercice précédent figurant au bilan et au compte de résultats ont été préparés conformément à la nouvelle structure. Aucune modification de l'évaluation n'a été constatée. Toutefois, des reclassements ont été opérés dans le bilan comparatif afin de le rendre conforme à la présentation de l'exercice en cours et à la nouvelle législation comptable suisse (note II.14).

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Bureau régional pour l'Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau de projet de l'Indonésie
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau de projet du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet de Djibouti
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Bureau régional pour l'Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau de projet du Niger
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du grand livre où ils sont actifs. Les soldes de projet exprimés dans d'autres monnaies que le CHF sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature aux accords-cadres

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Quatre ans ou plus	100%
Trois ans	60%
Deux ans	40%
Un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le personnel n'est pas autorisé à reporter d'une année sur l'autre plus de 10 jours de congés ni aucun jour de congé restant normalement pris en compte dans la période de préavis. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Réserves du Programme

Les réserves du Programme sont des fonds mis de côté pour de futures activités liées au Programme ou dans les cas où un revenu sans restriction est reçu au cours d'un exercice financier alors que les dépenses associées sont prévues pour un autre exercice financier.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

15. Nouveau droit comptable suisse

Le changement le plus important découlant de l'adoption du nouveau droit comptable suisse (voir note II.1. Principes, règles et méthodes comptables) est le passage à une comptabilité d'engagement

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

intégrale pour les accords de projet. Les dépenses liées aux projets, y compris les dépenses engagées par les partenaires d'exécution, sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles ont eu lieu. Les revenus des accords de projet sont alignés sur les dépenses de projets correspondantes pour l'année.

Les soldes comparatifs de l'année antérieure suivants ont été réorganisés sur le bilan pour les rendre cohérentes avec la présentation de l'année courante, et conformément à la nouvelle législation comptable suisse :

	2015	2015
	Révisé	Publié
Actifs :		
Paievements anticipés	1 736	-
Autres comptes à recevoir	821	2 557
Créances provenant des contrats de projet	12 258	-
Passifs :		
Créances provenant des contrats de projet	(47 976)	-
Réserves soumises à restrictions :		
Réserves soumises à restrictions	-	(35 718)
	<hr/>	<hr/>
	(33 161)	(33 161)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2016	2015
Asie	2 975	3 203
Afrique orientale et australe	2 191	973
Europe de l'Est et Asie centrale	65	20
Europe	664	1 584
Centre de droit environnemental, Bonn	270	426
Siège	22 466	20 334
Méditerranée	726	1 545
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 632	1 680
Océanie	785	509
Amérique du Sud	395	28
Royaume-Uni	692	532
États-Unis	1 332	590
Afrique centrale et occidentale	2 566	2 264
Asie occidentale	18	171
Solde au 31 décembre	37 777	33 859

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2016	2015
Obligations	8 366	8 763
Microfinance	2 793	3 480
Actions	1 457	1 491
Bons du Trésor	626	631
Autres investissements	763	127
Solde au 31 décembre	14 005	14 492

Au 31 décembre 2016, un gain non réalisé de CHF 14 (2015 – CHF 59 perte) sur les opérations de change a été constaté sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année 2016, un gain en capital de CHF 86 (2015 – CHF 278 perte) a été réalisé sur la vente d'investissements.

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur estimée.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2016, aucun engagement de contrat de change à terme n'était détenu (2015 – CHF 7 388).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2016	2015
Cotisations brutes à recevoir	4 285	3 649
Provision pour arriérés	(2 693)	(1 627)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 592	2 022

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.10 (a).

	2013 et avant	2014	2015	2016	Total
États membres	300	453	593	1 669	3 015
Agences gouvernementales	95	96	144	330	665
ONG internationales	10	8	8	19	45
ONG nationales	95	65	82	210	452
Affiliés	31	17	22	38	108
Total arriérés de cotisations	531	639	849	2 266	4 285
Provisions pour arriérés de cotisations	(531)	(562)	(646)	(954)	(2 693)
Cotisations nettes à recevoir	-	77	203	1 312	1 592

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 627	1 121
Augmentation de la provision	1 269	511
Passage en perte contre la provision	(203)	(5)
Solde au 31 décembre	2 693	1 627

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2016	2015
Avances nettes pour voyages	533	449
Avances sur traitement et prêts au personnel	116	70
Solde au 31 décembre	649	519

VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2016	2015
Secrétariat de la Convention RAMSAR	277	773

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2016	2015
Asie	450	739
Afrique orientale et australe	396	940
Europe de l'Est et Asie centrale	-	12
Centre de droit environnemental, Bonn	-	166
Siège	4 924	3 874
Méditerranée	61	140
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	239	627
Amérique du Sud	69	601
Royaume-Uni	251	25
États-Unis	299	70
Asie occidentale	127	103
Afrique centrale et occidentale	906	603
Solde au 31 décembre	7 722	7 900

X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2016	2015
Créances des accords de projet	(16 300)	(12 258)
Avances des accords de projet	50 179	47 976
Solde au 31 décembre	33 879	35 718

XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2016, un solde nul était attendu, à comparer à un paiement attendu de 623 CHF au 31 décembre 2015.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infra- structures d'immeuble	Instal- lations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2014	27 178	13 775	3 703	9 624	54 280
Acquisitions	-	-	1 208	1 380	2 588
Cessions	-	-	-	(175)	(175)
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	-	-	-	(297)	(297)
Solde au 31 décembre 2015	27 178	13 775	4 911	10 532	56 396
Acquisitions	-	-	157	1 118	1 275
Cessions	-	-	(15)	(1 794)	(1 809)
Solde au 31 décembre 2016	27 178	13 775	5 053	9 856	55 862
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2014	(7 922)	(5 010)	(628)	(7 685)	(21 245)
Charges 2015	(544)	(575)	(227)	(972)	(2 318)
Cessions	-	-	-	163	163
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	-	-	(6)	244	238
Solde au 31 décembre 2015	(8 466)	(5 585)	(861)	(8 250)	(23 162)
Charges 2016	(544)	(575)	(281)	(1 202)	(2 602)
Cessions	-	-	15	1 751	1 766
Solde au 31 décembre 2016	(9 010)	(6 160)	(1 127)	(7 701)	(23 998)
Valeur comptable nette					
Solde au 31 décembre 2015	18 712	8 190	4 050	2 282	33 234
Solde au 31 décembre 2016	18 168	7 615	3 926	2 155	31 864

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.8.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 092 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 787.

XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2016, des dépenses de CHF 4 698 (2015 – CHF 4 605) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège de l'UICN en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date. En 2016, aucun outil d'intégration ou code qui n'était plus utilisé n'a été passé en perte (2015 – CHF 290).

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2016	2015
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 327	4 605
Acquisitions	81	12
Dépréciation	-	(290)
Solde au 31 décembre	4 408	4 327
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(2 762)	(2 272)
Charge de l'exercice	(671)	(678)
Dépréciation	-	188
Solde au 31 décembre	(3 433)	(2 762)
Valeur comptable nette au 31 décembre	975	1 565

XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 7 593 au 31 décembre 2016 (2015 – CHF 6 431), CHF 3 342 (2015 – CHF 2 169) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite, conformément à la législation en vigueur dans les pays respectifs. Au 31 décembre 2016, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à CHF 60 (2015 – CHF 26).

XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

	2016	2015
Solde au 1er janvier	729	888
Revenu	5 204	4 597
Dépenses	(4 950)	(4 547)
	983	938
Autres fonds détenus	(394)	(209)
Solde au 31 décembre	589	729

XVII. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 064	927
Augmentation de la provision	835	499
Utilisation de la provision	(404)	(362)
Solde au 31 décembre	1 495	1 064
Région	2016	2015
Asie	108	-
Afrique orientale et australe	10	160
Europe de l'Est et Asie centrale	16	16
Siège	938	737
Océanie	277	39
Afrique centrale et occidentale	73	112
Asie occidentale	73	-
Solde au 31 décembre	1 495	1 064

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 495	1 838
Augmentation de la provision	1 016	1 017
Utilisation de la provision	(1 061)	(1 360)
Solde au 31 décembre	1 450	1 495

XVIII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2016	2015
Revenu non alloué différé	103	-
Loyer américain différé	31	80
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 956	3 058
Donations en nature	344	558
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	527	375
	3 827	3 991
Immeuble d'origine du Siège	8 017	8 325
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 721	5 957
Total	17 699	18 353
Courant		
Revenu accords-cadres différés	103	-
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	329
Extension de l'immeuble	172	316
Total immeubles	511	645
Total revenu différé courant	614	645
Non courant		
Loyer américain différé	31	80
Immeuble d'origine	7 709	8 017
Extension de l'immeuble	9 345	9 611
Total revenu différé non courant	17 085	17 708
Total revenu différé	17 699	18 353

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le bureau de l'UICN à Washington D.C. a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. En 2014, le bail a été prolongé et expirera en 2025. Le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location jusqu'en 2025.

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XII.3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt CHF 11 469 (2015 – CHF 11 636) et la valeur résiduelle de l'argent reçu CHF 17 190 (2015 – CHF 17 593) (voir la note XIX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2016	2015
Courant	171	167
Non courant	11 298	11 469
Solde au 31 décembre	11 469	11 636

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 469 (2015 – CHF 11 636). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2015 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 721 (2015 – CHF 5 957) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVIII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 344 (2015 – 2%, CHF 352). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 396 (2015 – perte de CHF 211).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2016 s'est traduit par une perte de CHF 307 (2015 – perte de CHF 441).

2. Réserves désignées

a) Réserve pour les réunions statutaires

En 2016, CHF 103 (2015 – CHF 843) ont été libérés de la réserve pour les réunions statutaires vers les excédents non distribués pour couvrir les coûts du Congrès 2016.

b) Autres réserves désignées

CHF 541 (2015 – allocation de réserve CHF 83) ont été libérés des excédents non distribués vers les autres réserves désignées pour couvrir un coût de CHF 445 de la Commission mondiale du droit de l'environnement (2015 – allocation de réserve CHF 138) et de CHF 96 de l'Évaluation externe (2015 – CHF 55).

c) Réserves du Programme

Le solde des réserves du programme a été transféré dans les excédents non distribués, conformément à la politique de réserve de l'UICN.

d) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 24 (2015 – CHF 57) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 319 (2015 – CHF 1 375) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XXII. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 307 (2015 – CHF 310).

XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 3 514 (2015 – CHF 3 772) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès de Ramsar de CHF 536 (2015 – CHF 546), des recettes de location de CHF 866 (2015 – CHF 793) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 645 (2015 – CHF 670) pour l'immeuble original du Siège et son extension. Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre du pays concerné. À la fin de l'exercice, les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont individuellement actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan (Réserves opérationnelles affectées) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2016	2015
Audit des états financiers consolidés	189	208
Autres audits	126	19

XXVI. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2016

Le Congrès mondial de l'UICN est la plus haute instance dirigeante de l'UICN. Il comprend les délégués dûment accrédités des Membres de l'UICN et se réunit tous les quatre ans. Le Congrès 2016, qui s'est tenu à Hawaii aux États-Unis, a dégagé un excédent de CHF 1 643, qui a été affecté aux réserves non soumises à restriction.

XXVII. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC en Équateur, au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 443 aux Commissions (2015 – CHF 1 443). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 729 (2015 – CHF 6 285) et effectué des paiements pour CHF 5 650 (2015 – CHF 7 448) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 4 599 (2015 – CHF 4 652). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 536 (2015 – CHF 546) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 275 à TRAFFIC International (2015 – CHF 275).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 1 259 (CHF 1 254) et en 2015, le montant de USD 1 328 (CHF 1 319).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2016	2015
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	243 563	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	77	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	247	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	34	NA	NA
IUCN Maldives	enregistrée				
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2016, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 5 973, correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location expirant de mars 2017 à décembre 2025.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 136, expirant de juin 2017 à octobre 2019.

XXIX. GARANTIE BANCAIRE

Au 31 décembre 2016, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à EUR 2 071 (CHF 2 220) (2015 – EUR 2 071 – CHF 2 242) en faveur d'un donateur de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès de la banque correspondante.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2016	2016	2015	2015
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restrictions	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restrictions	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	4 272	882	4 409	969
Région Afrique orientale et australe	4 355	827	3 745	890
Région Asie	7 798	1 115	8 228	1 284
Méso-Amérique et Caraïbes	3 979	545	3 784	572
Amérique du Sud et Brésil	1 190	481	1 182	504
Bureau régional d'Europe, Bruxelles	820		894	
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	396		316	
Région Asie occidentale	1 218	439	1 216	436
Centre de coopération méditerranéen	1 035		1 217	
Océanie	1 910	442	1 718	463
Bureau de Washington D.C.	1 125		961	
Sous-total – composantes sous-régionales	28 097	4 731	27 670	5 118
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	466	493	494	529
Programme sur les espèces	3 243	803	3 459	884
Programme sur les aires protégées	1 347	541	1 230	580
Programme sur le Patrimoine mondial	1 038	407	1 011	437
TRAFFIC International	573	275	530	275
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 667	2 518	6 724	2 705
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	523	441	542	473
Programme de la gestion des écosystèmes	1 418	260	1 410	280
Programme sur les forêts et le changement climatique	2 908	382	2 519	411
Programme marin et polaire	1 521	445	1 857	477
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 114	356	1 125	383
Programme entreprises et biodiversité	1 344	401	1 474	481
Programme sur les économies et la science sociale	1 585	818	1 574	876
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	10 411	3 103	10 501	3 381
Bureau du Directeur, groupe du Politique et Programme	427	480	406	490
Unité Sciences et Connaissances	842	795	761	824
Unité Politique globale	609	574	686	693
Programme sur le droit de l'environnement	1 153	504	1 146	533
Unité de coordination du FME	669	684	747	773
Sous-total – groupe Politiques et Programme	3 700	3 037	3 746	3 313
Commission de l'éducation et de la communication	229	232	239	232
Commission de la gestion des écosystèmes	244	232	194	232
Commission mondiale du droit de l'environnement	175	244	106	244
Commission mondiale des aires protégées	231	242	241	242
Commission de la sauvegarde des espèces	277	261	282	261
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	224	232	191	232
Sous-total – Commissions	1 378	1 443	1 253	1 443
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	1 638	-	1 575	215
Gouvernance	652		604	
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	2 291	-	2 179	215
Bureau du Directeur général	1 558	159	1 663	161
Conseiller juridique	511		475	
Unité Surveillance	246		216	
Unité Planification, Suivi et Évaluation	539	654	513	633
Unité Communications mondiales	1 252	167	1 058	176
Groupe Finances	2 159		2 250	
Groupe Gestion des ressources humaines	1 252		1 152	
Unité Partenariats stratégiques	638		746	
Groupe Services généraux	3 066		3 096	
Groupe Systèmes d'information	4 249		3 970	
Sous-total – Unités de services	15 471	981	15 140	970
TOTAL GÉNÉRAL	68 015	15 811	67 212	17 145
Dépenses non opérationnelles	42		(332)	
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	68 057	15 811	66 880	17 145
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2016		2015
Allocation totale indiquée ci-dessus		15 811		17 145
Gains de change réalisés sur contributions en espèces		6		-
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(1 941)		(1 187)
Total affecté sous les accords-cadres		13 877		15 958

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2016	2015
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	3 527	3 464
Agence de l'environnement – Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis	-	1 000
Agence française de développement (AFD), Ministère des Affaires étrangères (MAEDI), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, France (MEEM), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	924	933
MAVA Fondation pour la Nature – Suisse	1 000	1 000
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	600	600
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	375	757
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 507	2 514
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	2 893	3 489
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	2 050	2 200
Total affecté sous les accords-cadres	13 877	15 958

Note :

Les allocations des revenus d'accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d'année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d'autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l'année.